

Lienher Marcel – chef des concours individuels 300-25-50 m
Place du Tilleul 9 2065 Savagnier
Tél. 032 853 35 08 Email : marcel.lienher@net2000.ch

Dispositions d'exécution du Concours individuel Fusil 300 m & Pistolet 25/50m.

Edition 2010

Directives :

1) Base :

Le concours individuel se déroule conformément au règlement des concours individuels de la FST (Doc.-N°3.60.01 f)
Valable dès le 01.01.2007. La SNTS en assume l'organisation.

Le Tireur à la possibilité de tirer **TOUS** les programmes et de recevoir une distinction par programme **mais il a droit à une seule mention cantonale à 300 m et une seule mention cantonale au pistolet.**

Seuls les tireurs licenciés FST peuvent participer au concours individuel.

2) Programmes :

Fin des concours : 31 juillet 2010

Positions. Armes libres et Fusil sport : pas couché
Fusil standard et mousqueton : couché bras francs
Fusils d'assauts : sur bipieds

Compensation de l'âge : Les vétérans et les seniors-vétérans peuvent tirer au mousqueton en position couchée
Appuyée ou avec l'arme libre en position couchée bras francs.
(selon les RTSp. Partie C :RT art. 7.)

Coups d'essai : Les coups d'essai pour Fusil et Pistolet sont autorisés avant le début du programme ;
La SNTS laisse le nombre de ceux-ci libre.

Programme A 300 m :

Armes de sport : Toutes les armes de sport.
(Fusil libre. Fusil standard. Mousqueton. Fusil d'assaut 90. Fusil d'assaut 57)

Cible : A 10, 1 m, répartie en 10 cercles
Tir : 20 coups, coup par coup. Sur feuille de stand blanche FST concours individuel.

Programme D 300 m :

Armes de sport : Mousquetons, Fusils d'assaut 90, Fusils d'assaut 57.02 et 03.

Cible : A 10, 1 m, répartie en 10 cercles.
Tir : 15 coups : 10 coups par coup
Et 5 coups série, sans limite de temps, marqués à la fin.
Sur feuille de stand rose FST concours individuel.

Programme 25 m :

Armes de sport : Pistolets à percussion annulaire. Pistolets à percussion centrale
et Pistolets d'ordonnance.

Cible : 25 m. Pistolets à feu rapide ISSF, zone d'évaluation 5 à 10.
Tir : 1 série de 5 coups en 50 secondes.
1 série de 5 coups en 40 secondes.
1 série de 5 coups en 30 secondes. Sur feuille de stand 25 m FST concours individuel.

Programme 50 m :

Armes de sport : Pistolets à percussion annulaire, Pistolets d'ordonnance.

Cible : P 10. 1 m. répartie en 10 cercles.
Tir : 10 coups, coup par coup. Sur feuille de stand 50 m FST concours individuel.

Le tableau valable des limites de l'obtention de la distinction ou de la mention est celui qui est annexé à ce courrier. (dès 2010).

**RAPPEL : LE CUMUL AVEC LE CHAMPIONNAT DE GROUPES EST INTERDIT.
(Décision approuvée par les sociétés de la SNTS).**

2) **Finances :**

Le prix de chaque passe est de 10.- Fr. à verser à la SNTS. Le prix recommandé à encaisser au tireur est de 14.-Fr.

Les feuilles de stand non retournées seront facturées 10.- Fr., ainsi que celles maculées 1.- Fr. la pièce.

3) **Feuilles de stand :** Les feuilles de stand devront être correctement remplies, soit :

- Nom et Prénom
- Année de naissance, catégorie d'âge
- Arme utilisée
- Choix : distinction ou carte couronne (si résultat obtenu)
- Numéro de la licence du tireur et nom de la société
- Signature du tireur et du secrétaire
- La date du tir
- **Les sociétés qui ont des cibles électroniques doivent impérativement mettre la feuille originale dans l'imprimante. Seules les sociétés ayant des cibles manuelles peuvent remplir les feuilles à la main.**

Le palmarès, (A-B-D & 25m-50m) doit être rempli par programmes et établi par ordre des résultats (du maximum au minimum).

Les distinctions, cartes couronnes et mentions ne seront pas remises préalablement, mais seulement après le retour des feuilles de stand **de toutes les sociétés et qui seront parvenues au responsable dans les délais. Les envois tardifs après le 10 août ne seront pas sûr de recevoir les distinctions, cartes couronnes et mentions.**

3) **Décompte et retour du matériel :**

Le décompte et le retour du matériel du concours individuel, soit :

- Les originaux des feuilles de stand (pour contrôle)
- Les feuilles de stand vierges ou maculées
- Le palmarès 300m ou pistolet
- SVP une copie du récépissé prouvant votre versement (il facilite le travail du responsable et du caissier)

Le tout doit être retourné dès la fin des tirs, mais **au plus tard le 10 août 2010 au responsable SNTS.**

Le montant du décompte doit être versé avec le bulletin de versement reçu sur CCP N°23-403-2 e n même temps. Si vous remplissez un autre bulletin, mentionnez le motif de votre versement soit : Tir individuel 2010.

Pour les demandes de primes du concours individuel, celles-ci sont à faire parvenir au responsable du concours avant le 30 septembre de l'année courante. Les demandes tardives seront traitées l'année suivante.

Pour ce qui concerne les primes et leurs distributions, veuillez consulter le règlement : Primes cantonales des concours de la SNTS adopté lors de l'assemblée cantonale SNTS du 17 mars 2007 à La Chaux-de-Fonds.

Les éventuels litiges seront tranchés par le comité de la SNTS.

A vous les responsables des sociétés, je vous demande de faire un maximum de publicité pour ce tir et de faire tirer vos membres dès le début des concours (les mois de juin et juillet étant déjà bien chargés en compétitions).

Le responsable vous souhaite un bon tir et espère que tous (toutes) les tireurs (tireuses) neuchâtelois licenciés participeront à ce tir pour montrer qu'ils sont attachés à leur sport favori. Je présente à chacun (e) mes meilleures salutations sportives.

Chézard-Saint-Martin, Savagnier, mars 2010

Le responsable de la division fusil :
Julien Bibler

Le responsable des concours :
Marcel Lienher